



Mon patron me force à faire un travail différent de mon poste

Par **tcat**, le **05/07/2018** à **21:11**

Bonjour,rnrn Je souhaiterai de l'aide pour mon cas , je suis actuellement en CDI pour un poste de Préparateur de commande dans une entreprise de bureautique où il y a une partie magasin et une partie BtoB ,où au début j'étais pour la préparation de commande. Un poste de responsable de rayon informatique c'est libérer et mon patron m'a proposer la place. J'ai accepter au début (une semaine exactement) et au bout de ma formation le travail ne me convenais pas du tout. J'ai donc dit à mon employeur que je voulais récupérer mon poste (je n'ai jamais signer d'avenant), sauf que à partir de la commence mes ennuis.rn il m'a dit qu'il n'avais plus besoin de moi derrière donc que j'allais être en magasin a faire de la caisse et continuer à tenir le rayon informatique, j'avais des horaire plus du tout semblable à mes anciens horaires (9/17h avant avec tout mes samedi qui étaient devenu des 10/19 en bossant tout les weekends). Donc il y a peu je suis revenu à la charge en lui disant que n'ayant pas signer d'avenant ce n'est pas normal que j'ai des horaire de vendeur alors que je ne le suis pas , je suis donc retourner à mes anciens horaires. rnMais je suis toujours en magasin à vendre de l'informatique, faire de la caisse , conseiller les clients et maintenant il recommence à me modifier mes horaires , me fait faire des ouvertures magasin, m'a dit que j'allais bientôt faire des fermetures , que je n'avais pas le choix que c'était lui le patron et que je devais faire ce qu'il dit un point c'est tout ... (je précise aussi que j'ai un collègue au même poste que moi qui lui ne fait que de la préparation de commande , n'est jamais en caisse etc ne fait pas du tout les mêmes taches que moi alors que nous sommes au même poste). Mon patron m'a dit que si cela ne me plaisait il ferait une rupture conventionnelle, quels sont mes droits ? suis-je vraiment obliger de faire ces taches n'ayant rien à voir avec mon poste , et donc les qualifications ne sont pas les mêmes ? Peut-on être deux au même poste mais avec un travail complètement différent sans jamais tourner ? (sachant que lui garde des horaires fixes du coup en tant que préparateur)rnrnJe dit merci d'avance , désolé de ce recit mais je voulais que

ma situation soit clair rnrnThomas

Par **morobar**, le **06/07/2018** à **09:27**

Bonjour,rnIl n'est pas facile de vous conseiller dans ce dossier.rnSachez tout de même que vous êtes rémunéré:rn* pour travailler un certain temps, en général 35 h/semaine et pas forcément pour occuper à vie un poste déterminérn* pour vous conformer aux directives de l'employeur.rn* l'employeur peut modifier légèrement les horaires de travail sans que cela nécessite l'accord du salarié ou un avenant écrit. En effet c'est une modification d'organisation et non une novation contractuelle.rnIl apparaît que le nouveau poste correspond à vos compétences puisque l'employeur veut vous y confirmer définitivement.rnLe mieux est donc de négocier une augmentation de salaire et une contrepartie pour les W.E. travaillés.